Mouvement des Entreprises de France

Accord pour l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'investissement dans les compétences et le développement de l'alternance

Publié le 22 février 2018

Des avancées importantes pour la compétitivité et l'emploi. La formation professionnelle doit être au service de la compétitivité des entreprises, de l'employabilité des salariés, et de l'emploi des jeunes.

Le Medef considère que l'accord trouvé répond à ces objectifs, car il satisfait deux ambitions majeures, comme l'y invitait le document d'orientation du gouvernement. C'est une évolution réelle et pragmatique de la formation professionnelle, construite par les partenaires sociaux de façon responsable.

Le nouveau dispositif se met au service de la jeunesse en révolutionnant le système d'alternance.
Son pilotage par les branches place les besoins en compétences des entreprises au cœur de l'offre de formation, une nécessité pour développer cette voie d'excellence. L'apprentissage devient plus simple, plus agile, plus réactif (simplification des règles administratives et règlementaires, liberté d'ouverture des CFA). Le financement de tous les contrats d'apprentissage sera également assuré dans la transparence.
Pour accompagner ces évolutions indispensables, le Medef va s'impliquer fortement dans les semaines qui viennent pour inciter les entreprises à préparer l'avenir en embauchant plus d'apprentis. Il développe pour cela des outils pratiques et simples destinés aux chefs d'entreprise, aux apprentis et aux CFA (site ToMyJob en cours de lancement), et déploiera une campagne de sensibilisation des chefs d'entreprise.

L'accord capitalise par ailleurs sur la réforme de 2013 et la prolonge. Il simplifie la formation des salariés tout au long de leur vie professionnelle et assure la montée en compétence des entreprises, notamment pour les PME. Chaque salarié aura les moyens d'être acteur de son parcours, notamment par abondement de son CPF en heures supplémentaires. Son accès à la formation sera simplifié (un seul droit, des formations qualifiantes et certifiantes sans l'exigence de listes pour l'obtenir), éclairé (il sera informé sur les besoins des secteurs et territoires), et dynamisé par un accompagnement renforcé et professionnalisé grâce aux moyens donnés au Conseil en évolution professionnelle (CEP). Ce parcours des salariés rejoint celui des entreprises qui peuvent signer des accords, et à défaut les branches, dans une logique de co-construction et de co-investissement avec leurs salariés.
Au total la formation sera mieux ajustée aux besoins des salariés et des entreprises.

Pour **Florence Poivey, présidente de la Commission Education, formation, insertion du Medef** : « *L'accord est ambitieux. Il rapproche le système de formation professionnelle des besoins des jeunes et des salariés, il en simplifie le pilotage, renforce le droit individuel à la formation par le CPF en favorisant le développement des compétences en réponse aux besoins des salariés, tout en garantissant un financement aux PME, et sans augmenter l'obligation de formation. Nous sommes dans une logique gagnant-gagnant.* »

Pour **Pierre Gattaz, président du Medef** : « *Les responsabilités sont aujourd'hui clarifiées : on sait mieux qui décide, où investir l'argent et sur quel type de formation. Les branches et les entreprises sont replacées au cœur du système ce qui les responsabilise au regard des jeunes, des salariés et de l'économie. Nous saurons être à la hauteur de ce défi afin de développer l'emploi des jeunes et les compétences des salariés tout au long de leur vie.* »